



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 12 décembre 2016 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

Mme Sylviane Etienne, présidente des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 40 du 16. 11. 2016 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Elle rappelle à chacune et à chacun de s'exprimer par des propos brefs, clairs et surtout respectueux.

Excusés : Mmes Marlyse Bapst, Katia Lièvre et M. Jean Ackermann.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Michael Güttly et Luc Terrier.

80 personnes sont présentes. 78 sont habilitées à voter. MM. Pierre Clavel et Nicolas Gassmann n'ont pas le droit de vote car ils sont domiciliés dans la commune depuis moins de 30 jours.

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2016.
2. Discuter et voter le budget 2017, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement de sécurité locale.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement sur les émoluments communaux.
5. Discuter et voter un crédit cadre de Fr. 230'000.- destiné à assainir l'éclairage public, respectivement au remplacement de 268 points lumineux mercure ou sodium, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. Divers

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2016.

Aucune modification n'étant demandée et aucune question n'étant posée, Mme la présidente demande l'approbation du procès-verbal par un levé de main et d'en donner également décharge au secrétaire.

Ce dernier est approuvé à la majorité, un avis contraire.

Point 2

Discuter et voter le budget 2017, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Mme Michèle Cerf, receveuse communale, présente ce point de l'ordre du jour, rubrique par rubrique, à l'aide du beamer (annexe 1).

Rubrique 2 – travaux publics

Cédric Vauclair : il y a une diminution pour l'entretien des routes de Fr. 14'000.- alors qu'elles sont dans un état déplorable.

Michel Choffat : si le point 5 de l'ordre du jour est accepté, l'un ou l'autre secteur pourrait faire l'objet de travaux en 2017 également. C'est une prochaine Assemblée communale qui devra prendre la décision.

André Gatherat : pourquoi une aussi grande augmentation de la taxe cadastrale ? Je souhaite avoir des précisions.

Michel Choffat : la taxe cadastrale actuelle ne couvre pas nos besoins. Pour cette année, les charges se montent à près de Fr. 50'000.- alors que les recettes sont d'env. Fr. 13'500.-.

Wilhelm Rihs : passé de 0,1 0/00 à 0,25 0/00 représente une augmentation de 150 %, donc Fr. 100.- maintenant = Fr.250.- avec la nouvelle taxe.

Michel Choffat : on aurait probablement dû proposer une augmentation ces dernières années. La taxe doit couvrir nos dépenses qu'elles soient exigées par le Canton ou la Confédération. Les travaux de mensurations à Buix et Courtemaîche étaient une exigence légale.

Wilhelm Rihs : je propose que nous refusions cette augmentation.

André Gatherat : vous devriez nous présenter un plan pour nous dire où on va et quand tout sera remboursé.

Michel Choffat : le plan de remboursement des avances nous est imposé par le Canton et la Confédération.

André Gatherat : mais c'est vous qui fixez le montant de la taxe.

Michel Choffat : même avec l'augmentation proposée de la taxe nous ne couvrons pas nos frais.

Frédéric Choulat : est-ce que la numérisation des plans est incluse ?

Michel Choffat : oui, elle est comprise dans le budget.

Barthélémy Faivre : avec 2,35 de quotité d'impôts et toutes les taxes vous allez un peu loin. Notre budget à nous est fixe.

Vous nous prenez pour des imbéciles Mesdames et Messieurs. Nos citoyens sont déjà assez chargés. Tout le monde autour de la table est d'accord avec le maire. Tout le monde démissionne, pourquoi ?

André Gatherat : le Conseil communal devrait se poser la question, comment réduire les frais ? On n'est pas des vaches à lait.

Michel Choffat : le choix final appartient à l'Assemblée. Si elle ne veut pas, c'est la démocratie.

On ne souhaite pas laisser à nos descendants une situation où l'investissement ne serait plus possible ! Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on vous propose d'augmenter la taxe.

Barthélémy Faivre : vous avez refait des routes. Vous avez mis en soumissions ? Il y avait un représentant de RWB Jura SA qui était présent, ce n'est pas à lui de décider.

Michel Choffat : nous avons mandaté notre bureau d'ingénieurs pour étudier les différentes offres.

Barthélémy Faivre : c'est au Conseil communal de le faire.

André Gatherat : tout a augmenté depuis la fusion alors qu'en ta qualité de président du Comité de fusion, tu as dit qu'il y aurait des baisses.

Willy Rihs : je maintiens ma proposition de refuser cette augmentation de la taxe cadastrale.

Sylviane Etienne : on votera lorsque la présentation du budget sera terminée.

Rubrique 5 – instructions, formation, culture, sport

Cédric Vauclair : pourquoi avez-vous supprimé la subvention aux écoles libres de Fr. 150.- par année ?

Maryline Courbat : on manque d'élèves et nous devons certainement fermer une classe supplémentaire lors de la rentrée scolaire 2017/2018. Nous souhaitons garder les enfants dans les écoles des villages.

Cédric Vauclair : et vous pensez que la suppression de cette subvention peut favoriser que les enfants restent à l'école publique ?

Maryline Courbat : oui.

Rubrique 6 – aide sociale et santé publique

Yves Lièvre : que représente le montant de Fr. 2'000.- sous aide aux malades ?

Maryline Courbat : il s'agit des cadeaux que nous faisons aux personnes qui atteignent l'âge de 80 ans et plus - tous les cinq ans.

Rubrique 7 – économie publique

Michel Fridez : que représente le montant de Fr. 24'900.- sous tourisme ?

Michèle Cerf : il s'agit principalement – Fr. 20'000.- - de notre contribution aux transports publics.

Michel Fridez : qui en bénéficie ?

Michel Choffat : l'ensemble des communes jurassiennes paient. Nous payons en fonction de points attribués à la qualité des dessertes des transports publics dans notre commune (train, bus).

Rubrique 8 – finances

Pierre-Yves Braun : en trois ans, vous avez amorti Fr. 280'000.- sur la « Villa Courbat » à Buix, vous ne pensez pas que l'on pourrait en faire autre chose ? Cela me choque que l'on baisse l'allocation de naissance et qu'on amorti autant.

Michèle Cerf : nous avons profité des bonnes années pour effectuer des amortissements extraordinaires. L'amortissement prévu est la dépréciation obligatoire. Il est calculé sur l'investissement net.

Patricia Vauclair : nous avons deux immeubles à Buix et on perd de l'argent sur les deux pour près de Fr. 15'000.- par année alors qu'on diminue de Fr. 200.- l'allocation de naissance, cela me choque aussi. Ne peut-on pas récupérer ces Fr. 15'000.-.

Michel Choffat : on cherche à vendre la « Villa Courbat » depuis 3 ou 4 ans. Ce n'est pas notre rôle de louer des immeubles.

Dans le bâtiment de la « poste », il y a des locaux annexes, notamment celui pour les jeunes. Il est à notre charge comme ceux utilisés par les jeunes de Courtemaîche et Montignez.

Patricia Vauclair : les appartements sont-ils tous loués ?

Michel Choffat : oui

Christophe Berthold : dans le bâtiment de la « Poste » il y a aussi le hangar des pompiers et des locaux pour la voirie. Si on comptabilise cela, je pense que cet immeuble est rentable.

André Gatherat : je propose au Conseil communal d'augmenter les locations pour combler les pertes. Il faut définir un loyer pour les locaux occupés par la commune.

Michel Choffat : il faut savoir si on peut augmenter les loyers. Il y a la loi du marché et je n'ai pas l'impression que l'on est complètement à côté de la réalité en regard des loyers que nous avons fixés.

André Gatherat : chapeau pour ceux qui ont fait les calculs au début.

Michel Choffat : je vous l'ai dit, on cherche à vendre la « Villa Courbat » Il s'agissait d'un bâtiment historique. Il aurait peut-être fallu rénover différemment, mais je ne vais pas critiquer ce qui a été fait par le passé.

Il y a un amateur pour acheter cette maison. J'espère pouvoir venir bientôt devant une Assemblée communale pour prendre cette décision.

Marc Mettey : quel est le prix de vente ?

Michel Choffat : Fr. 795'000.-.

Marc Mettey : et la dette ?

Michèle Cerf : Fr. 870'000.-.

Patricia Vauclair : à quel taux est l'emprunt ?

Michèle Cerf : 1 % net jusqu'au 02.11.2017.

Rubrique 9 - impositions

Gaël Vauclair : en 2015, il y a eu des éliminations pour Fr. 55'173.95 alors que vous avez budgétisé pour 2016 et 2017 que Fr. 10'000.-. Pourquoi une telle différence ?

Michèle Cerf : on ne peut pas prévoir, mais c'est vrai qu'il y a eu beaucoup en 2015. C'est un peu l'inconnu. Je rappelle qu'on a constitué sur ce poste une réserve pour env. Fr. 100'000.-. Si nécessaire, nous pourrions prélever dessus.

Gaël Vauclair : on est plus proche de Fr. 50'000.- ou Fr. 10'000.- ?

Michèle Cerf : c'est difficile de faire une projection.

Gaël Vauclair : cela ne va pas s'améliorer, ni diminuer. On le voit bien au niveau cantonal.

Michel Choffat : on a dû faire des arbitrages, mais nous avons été très prudents dans les rentrées fiscales. Cela reste un budget. Nous pensons pouvoir maintenir le même montant que celui du budget 2016.

Robert Prongué : sommes-nous tous égaux ? Je pense qu'un habitant de Courtemaîche ne paie pas ses impôts dans la commune. En plus, ce Monsieur a été à la tête d'un parti politique au niveau suisse. Je vais intervenir au Canton pour savoir si vous avez le droit de faire cela.

Michel Choffat : il n'y a pas deux poids deux mesures au niveau de la fiscalité communale. Nous ne pouvons pas dévoiler des secrets fiscaux.

Jean-Pierre Brugnerotto : je vois très bien de qui tu parles. Il y a des conventions intercommunales. Dans ce cas, elles sont totalement respectées. Tu vois, moi je te réponds mais le Canton ne te répondrait pas.

Services communaux

Rubrique 1400 – STEP

Cédric Vauclair : j'aimerais avoir des explications sur les Fr. 9.- qui nous ont été facturés par habitant.

Michel Choffat : il s'agit d'une taxe fédérale sur les micropolluants. Selon la législation en vigueur seuls les habitants de Montignez sont concernés car ils ont leur propre STEP alors que les eaux usées de Buix et Courtemaîche vont à Grandvillars.

Tous les habitants d'une même commune doivent être traités de la même manière. Nous aurions pu facturer Fr. 1.55 par habitant mais cela aurait été très coûteux au niveau des frais et avons jugé que ce n'était pas la bonne solution.

Nous avons sollicité l'avis du Canton et avons choisi l'option de facturer à tout le monde. Le surplus encaissé sera utilisé pour alimenter le fonds.

Pour les années futures, les investissements à réaliser seront importants. Les taxes devront les couvrir conformément à la nouvelle Loi sur les Eaux. Actuellement, une modification est en discussion au Parlement.

Nous attendons les nouveaux règlements et vous proposerons l'année prochaine une taxe de base comme nous l'avons fait pour l'eau potable.

Robert Prongué : il s'agit d'une taxe mensuelle ou annuelle ?

Michel Choffat : annuelle

Rubrique 1800 – exploitation forestière

Fabrice Cerf : je suis surpris qu'on n'arrive pas à rentabiliser les ventes de bois en regard du coût de façonnage.

Michèle Cerf : il y a également une diminution des charges.

Dominique Voirol : le bois se vend moins bien. Nous faisons des coupes pratiquement à la demande, mais nous devons aussi soutenir nos entreprises qui travaillent dans ce secteur.

Les gardes-forestiers gèrent au mieux, ils ne coupent que ce qu'il faut.

On espère une amélioration avec le projet FAGUS.

Il faut aussi noter que le bois est parfois de mauvaise qualité.

Fabrice Cerf : les charges représentent un chiffre astronomique.

Dominique Voirol : ce sont les charges effectives, y compris les salaires. On limite les dépenses au maximum.

Même le bois destiné à être déchiqueté en copeaux ne part pas. On espère là aussi une amélioration avec la mise en exploitation de la 2^{ème} chaudière du Thermoréseau de Porrentruy.

Frédéric Choulat : quelle est la part des gardes pour notre commune ?

Dominique Voirol : 33,6 %.

Taxes

Gaël Vauclair : pourquoi paie-t-on une TVA de 8 % sur la taxe fédérale de Fr. 9.- pour les habitants de Bux et Courtemâche alors qu'elle sert à alimenter un fonds ?

Michèle Cerf : le compte épuration est soumis à la TVA. C'est une recette. On n'a pas le choix. Le taux de 8 % est fixé par la Confédération.

André Gatherat : j'aimerais avoir une explication plus précise sur la taxe cadastrale.

Michel Choffat : les travaux de mensuration pour Montignez se sont terminés au début de la fusion. Nous avons été dans l'obligation d'en faire de même pour Buix et Courtemaîche, c'était une obligation légale. Les travaux ont débuté en 2014.

André Gatherat : mais nous le faisons pas chaque année.

Michel Choffat : nous recevons chaque une année une facture du Canton pour les avances qu'il nous a consenties.

André Gatherat : on n'est pas obligé de payer la totalité en une année.

Michèle Cerf : il y a ce remboursement plus toutes les mutations de chaque année.

André Gatherat : je souhaiterais avoir le détail de ce que nous payons.

Michel Choffat : je n'ai pas tout le dossier ici. Il cite les remboursements pour l'année 2016, soit Fr. 15'700.- pour Buix. Fr. 13'000.- pour Courtemaîche et Fr. 14'000.- pour Montignez.

André Gatherat : ces travaux doivent se faire tous les 15 ans. Je ne crois pas que vous avez une telle somme à payer chaque année. Il nous faut un projet clair et net. Il nous faut refuser ce point ce soir.

Wilhelm Rihs : 250 % d'augmentation c'est beaucoup trop. 20 % ou 30 % c'est assez. On n'est pas ici pour payer ce qui n'a pas été fait avant.

Christophe Berthold : cela va dans un fonds ou pour les impôts ?

Michel Choffat : ni l'un, ni l'autre, c'est pour payer des factures que nous recevons du Canton.

Christophe Berthold : elle pourrait donc baisser ?

Michel Choffat : oui, en fonction des montants dus.

André Gatherat : cela devrait être comme le service des eaux, comme un service communal, on devrait l'équilibrer.

Michèle Cerf : ce n'est pas un service communal. C'est une taxe pour payer des frais. Il n'y a pas de fonds à constituer.

André Gatherat : j'ai téléphoné au Service des communes, il n'a pas le même son de cloche que toi.

Evelyne Gatherat : vous supprimez la subvention annuelle de Fr. 150.- aux écoles libres. S'il y a des problèmes à l'école, vous vous en occupez ?

Maryline Courbat : oui, c'est du ressort de la commission d'école. J'en fais partie. Nous avons déjà réglé des problèmes, notamment avec le Service de l'enseignement.

Evelyne Gatherat : c'est une honte des fois de la manière dont sont traités les gosses. Plusieurs personnes dans cette salle pourraient en témoigner. Je n'ai pas reçu de réponse à mes fax. Mon beau-frère pourrait en parler.

Maryline Courbat : le Conseil communal n'a pas à s'en mêler, ce n'est pas à lui de régler ces problèmes.

Evelyne Gatherat : il faut se demander pourquoi des parents enlèvent leurs enfants de l'école publique pour les mettre à l'école privée. Il y a des gens qui sont intouchables.

Maryline Courbat : il s'agit de problèmes privés.

Evelyne Gatherat : ce n'est pas une question d'argent.

Michel Choffat : on est conscient des problèmes, mais on a dû faire des arbitrages.

- Pour tout le monde, ce budget n'est pas réjouissant
- Alors que nous avons touché Fr. 459'897.- de la péréquation financière en 2015, nous ne toucherons que Fr. 118'176.- en 2017.
- Ce montant devrait à nouveau augmenter ces prochaines années.
- La 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises n'aura pas trop d'influence sur les impôts que nous encaissons mais les communes contributives au fonds de péréquation auront moins d'argent à distribuer.
- Pour 2017, le Parlement a décidé que nos impôts ne baisseront pas de 1 %, mais ce sera à nouveau le cas dès 2018.
- L'avenir ne s'annonce pas rose
- Si on a fait des arbitrages ce n'est pas par hasard.
- Nous ne pouvons pas laisser des situations ingérables à nos enfants et petits-enfants.
- Si vous avez des questions au niveau du service des eaux, je suis à votre disposition.
- Nous rencontrons des problèmes inhérents aux changements intervenus dans notre société, que personne ne conteste.
- Il y a 10 ans, je disais que le prix de l'eau (eau potable et eaux usées) avoisinerait les Fr. 10.- par m³. Ce n'est pas encore la réalité, mais nous devons y aller par palier.

- Une taxe de base pour les infrastructures est plus équitable pour les grands consommateurs.
- Pour l'année prochaine, on vous proposera donc une taxe de base pour limiter une trop grande augmentation du prix du m³.
- A l'unanimité, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce budget tel que présenté.

André Gatherat : pourquoi seul Montignez devrait payer cette taxe sur les micropolluants ?

Michel Choffat : il s'agit d'une taxe fédérale qui s'applique en Suisse. Montignez à sa propre STEP alors que Buix et Courtemaîche vont en France et dans ce pays ils n'ont pas encore l'obligation de régler le problème des micropolluants.

Cédric Vauclair : on va payer pour ceux qui s'équiperont.

André Gatherat : on s'est dépêché de vendre nos sources et maintenant on augmente le prix de l'eau.

Michel Choffat : le traitement des sources nous coûteraient plus cher.

Evelyne Gatherat : vous dites qu'il ne faut pas laisser de dettes à nos enfants et petits-enfants, mais vous avez refusé que le Canton déneige gratuitement la route Courtemaîche – Bure.

Michel Choffat : nous avons reçu aujourd'hui la confirmation que le Canton reprenait cette route. Dès maintenant, c'est lui qui la prend totalement en charge (déneigement, entretiens, etc.).

Evelyne Gatherat : on nous a dit que vous aviez refusé.

Michel Choffat : non, c'est faux. C'est justement le contraire.

Daniel Vauclair : est-ce que celui qui récupère l'eau dans une citerne paie également ?

Michel Choffat : ce sera réglé dans le nouveau règlement.

Proposition de Wilhelm Rihs.

Augmentation de la taxe cadastrale de 20 %, soit de 0,10/00 à 0,12/00

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente passe au vote.

Qui accepte l'augmentation de la taxe cadastrale à 0,12/00 ?

Réponse : 30 oui.

Qui accepte l'augmentation de la taxe cadastrale à 0,25/00 ?

Réponse : 29 oui.

Décision. La taxe cadastrale pour l'année 2017 est fixée à 0,12 0/00.

Taxe des eaux usées, par m³. Augmentation de Fr. 1.10 à Fr. 1.50 (+ TVA 8 %).
Aucune autre proposition.

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente passe au vote.

Qui accepte la taxe des eaux usées augmentée à Fr. 1.50 (+ TVA 8 %).

Réponse : 35 oui

Avis contraire : 7

Décision : la taxe des eaux usées, par m³ est fixée pour l'année 2017 à Fr. 1.50 (+ TVA 8 %).

Cédric Vauclair : je propose que la taxe des chiens (avec la médaille) soit augmentée à Fr. 35.- par année afin que l'on puisse vider les poubelles chaque semaine. A Fr. 30.-, elles ne le sont pas.

Michel Choffat : on ne peut pas lier les deux choses.

Michèle Cerf : les poubelles sont pleines après la récréation car les enfants y mettent les déchets de leur goûter. Les chiens viennent souvent faire leurs besoins vers chez moi et ailleurs sur des propriétés privées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Qui accepte la taxe des chiens augmentée à Fr. 35.- (avec la médaille)

Réponse : 7 oui

Qui accepte le maintien de la taxe des chiens à Fr. 30.- (avec la médaille)

Proposition acceptée à la majorité évidente.

Raymond Cerf : pourquoi faut-il une médaille aux chiens alors qu'ils ont tous une puce. Cela fait des frais pour rien.

Michèle Cerf : on a régulièrement des téléphones, même de la police, pour des chiens retrouvés. Tout le monde n'est pas équipé d'un lecteur de puces.

Raymond Cerf : alors il faut enlever les puces. C'est ridicule d'avoir les deux.

Patricia Vauclair : on a perdu notre chien à Andermatt. On l'a retrouvé grâce à la médaille.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe l'ensemble des autres taxes et la quotité d'impôt au vote.

Acceptez-vous les autres taxes et la quotité d'impôt telles que proposées par le Conseil communal.

Réponse : 50 oui, sans avis contraire.

Les taxes suivantes ont été acceptées pour l'année 2017.

• Quotité d'impôts	2,35
• Taxe cadastrale augmentée à	0,12 0/00
• Taxe des eaux usées, pas m3 augmentée à	Fr. 1.50 + TVA 8 %
• Taxe immobilière	1,20 0/00
• Taxe des chiens (avec la médaille)	Fr. 30.00
• Taxe d'élimination des déchets	Fr. 160.00 + TVA 8%
• Prix du m3 d'eau	Fr. 2.75 + TVA 2,5 %
• Taxe par compteur d'eau	Fr. 50.00 + TVA 2,5 %
• Taxe de raccordement à l'eau potable	Fr. 70.00+ TVA 2,50 %
• Taxe fédérale sur les eaux usées, par personne selon article 60b de la Loi sur les Eaux	Fr. 9.00 + TVA 8%

Le budget prévoyait une taxe cadastrale de 0,25 0/00, soit un produit de Fr. 33'750.-.

Les citoyens ont accepté une taxe cadastrale de 0,12 0/00, soit un produit de Fr. 16'200.-.

La réduction du produit se monte à Fr. 17'550.-.

Le budget proposé prévoyait des charges totalisant Fr. 4'916'670.00 et des produits pour Fr. 4'767'173.-, soit un déficit de Fr. 149'497.-.

La parole n'étant pas demandé, Mme la présidente passe au vote.

Acceptez-vous, compte tenu de la quotité d'impôts et des taxes votées précédemment le budget 2017 totalisant Fr. 4'916'670.- de charges et des produits pour Fr. 4'749'623.-, soit un déficit de Fr. 167'047.-.

Réponse : 50 oui, sans avis contraire.

Le budget 2017 est accepté, ainsi que la quotité d'impôts et les taxes.

Mme Sylviane Etienne, présidente, remercie Mme Michèle Cerf, receveuse communale, de son travail et de ses explications.

Point 3

Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement de sécurité locale.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, présente ce point de l'ordre du jour.

Michel Fridez : ce règlement n'est pas sur le site internet de la Commune.

J.-Pierre Brugnerotto : il était déposé au Bureau communal. Nous avons pris note de votre remarque et ferons le nécessaire à l'avenir

Michel Choffat rappelle que nous avons l'obligation de revoir tous les anciens règlements des communes de Buix, Courtemaîche et Montignz. Les délais sont dépassés. Nous souhaitons pouvoir achever ce travail d'ici la fin de cette législature.

Il s'agit d'un règlement type proposé par le Canton. Le Conseil communal y a apporté une dizaine de modifications.

Je vous propose de ne lire que ces articles-là. Cette proposition est acceptée tacitement par l'Assemblée communale.

André Gatherat : il n'est pas judicieux de proposer ce règlement à l'Assemblée. Vous avez proposé un règlement en 2011. Il a été accepté par l'Assemblée et ensuite il y a eu des oppositions. Je propose de ne pas aborder ce règlement ce soir.

Sylviane Etienne : l'entrée en matière a été acceptée, nous pouvons donc légiférer.

Ne sont mentionnés ci-dessous que les articles ayant fait débat.

Article 23

Michel Choffat fait la lecture de cet article, en particulier l'alinéa 4 « Il est interdit de laisser les chardons, les rumex, la folle avoine et les plantes invasives monter en graine dans les propriétés »

Frédéric Choulat : est-ce que les forêts sont concernées par cet article ?

Michel Choffat : en partie oui

Frédéric Choulat : derrière les tas de déchetage laissés par les forestiers, c'est envahi de chardons et rumex alors qu'on nous oblige à tenir nos champs propres.

Michel Choffat : je demanderai au Service forestier les règles en la matière.

Raymond Cerf : c'est comme les bords des chemins. Il ne faut pas attendre que les mauvaises herbes soient en fleurs.

Michel Choffat : on n'a pas le droit de broyer avant une telle date à cause de l'écologie.

Fabrice Cerf : vous nous obligez à faire le nécessaire alors que la commune n'entretient pas les bords des chemins. Il faut que vous l'appliquiez aussi. Cela vole dans nos champs.

André Gatherat : vous avez tous des lunettes au Conseil communal. Les plus grandes plantes sont dans des champs appartenant à la commune. Il y a une Loi fédérale qui est entrée en vigueur. Vous êtes tenus, comme nous, de les arracher avant qu'elles soient en fleurs.

Ce paragraphe n'a rien à faire dans ce règlement.

Gaël Vauclair : sommes-nous péjorés si nous maintenons cet alinéa ?

Michel Choffat : non, il faudra se référer au règlement fédéral pour faire appliquer les règles en la matière.

André Gatherat : si ce règlement passe, je veux qu'il soit appliqué par tout le monde.

Michel Choffat : aucun souci, nous le ferons respecter. Nous sommes déjà intervenus à la demande de citoyens.

Michel Fridez : on devrait enlever le mot « propriétaire » et le remplacer par « terrains communaux ».

Robert Prongué : dans les propriétés privées, c'est vous qui interviendrez ?

Michel Choffat : oui pour que les propriétaires fassent le nécessaire.

Patricia Vauclair : est-ce que les propriétaires peuvent jeter leur gazon fauché dans la forêt ?

Michel Choffat : non, la loi s'applique aussi.

Wilhelm Rihs : je reviens à l'article 3. Pourquoi la commune n'intervient pas pour sécuriser la maison sise vers l'Eglise à Buix qui est dans un état misérable ?

Michel Choffat : la commune n'est pas propriétaire, mais elle est déjà intervenue plusieurs fois auprès du propriétaire. Il nous a interdit d'intervenir directement dans sa propriété.

Robert Prongué : on m'a dit qu'elle était vendue.

Michel Choffat : oui.

Wilhelm Rihs : on a cloué les portes avec d'autres citoyens, mais c'est de la responsabilité de la commune.

Michel Choffat : vous m'apporterez le marteau.

Wilhelm Rihs : non, des lunettes comme l'a dit M. Gatherat.

Article 27

Michel Choffat, nous vous proposons d'enlever à l'alinéa 2 le mot « balayés » et de laisser uniquement le mot « nettoyés »

Jean Michel Erard : il faut également remplacer le mot « exploitant » par « responsable »

André Gatherat : pourquoi un chemin doit-il être nettoyé par les exploitants ? Si une entreprise fait des travaux et salit, c'est à elle de nettoyer. Il faut effectivement enlever le mot « exploitant » et le remplacer par « le ou les responsable (s) ». Il faut également biffer le mot « campagne »

Joël Pape : il est parfois difficile de se promener à pieds sur les chemins vicinaux en forêt car il y a des branches. Je pense que les forestiers doivent les enlever après une coupe.

René Hügli : les gens ont le droit de se promener à pieds en forêt en toute sécurité. Actuellement, il y a parfois des risques épouvantables à cause de gens qui utilisent des véhicules. Les citoyens doivent respecter les autres.

Fabrice Cerf fait référence l'article 27, alinéa 4, plus précisément au mot « manœuvres »

Ces chemins du remaniement ont été construits pour que les agriculteurs puissent y retourner dessus. Nous pouvons parquer nos machines et véhicules sur les bords des champs.

Nous avons l'interdiction de circuler en forêts. A Courtemaîche, il n'y a pas de panneaux d'interdiction.

Dominique Voirol : à Buix, il y a des panneaux.

Fabrice Cerf : alors il faut uniformiser sur toute la commune.

André Gatherat : j'ai fait opposition en Haute-Ajoie. Je ferai également opposition contre ce règlement. Les agriculteurs ont payé pour ces chemins.

Laurent Courbat : il y a quelques années, lorsqu'on voulait parler lors d'une Assemblée communale, on levait la main et on attendait que l'on nous donne la parole pour s'exprimer. Il me semble qu'il faut remettre un peu d'ordre.

Michel Choffat : s'agissant de l'alinéa 5, pour nous il était évident que nous pensions aux voitures lorsque nous parlons d'interdiction de parquer sur les banquettes.

Dominique Voirol : ne faut-il pas faire une différence entre les chemins en chaille et ceux en dur.

Marcel Meusy : si un agriculteur sali le chemin, il doit le nettoyer. C'est normal.

Fabrice Cerf : il faut supprimer l'alinéa 5 de cet article et modifier l'alinéa 2 comme proposé avant.

Ces propositions sont acceptées tacitement.

Nouvelle teneur de l'article 27, alinéa 2

Les chemins communaux, ruraux et vicinaux seront nettoyés lorsqu'ils ont été souillés par des travaux par le (les) responsable (s).

L'alinéa 5 de l'article 27 est supprimé.

Article 30

Michel Choffat : cet article nous permettra d'attribuer des places de parc à l'année sur le domaine publique.

André Gatherat : c'est bien pour ceux qui parquent sur la commune mais il faut faire attention que nous puissions passer avec nos machines sur des routes qui sont parfois étroites.

Michel Choffat : nous n'autoriserons pas le parcage sur des routes de passage.

Michaël Gigon : tout le monde paiera ? Moi j'ai reçu une facture de Fr. 60.- parce que je parque vers l'Eglise à Courtemaîche. Il faut en faire de même pour ceux qui parquent vers la halle polyvalente, sur le parc vers l'école, etc.

Michel Choffat : oui le nouveau règlement nous le permettra.

Michaël Gigon : moi, je dois déjà payer pour cette année

Michel Choffat : cela fait suite à notre discussion sur place.

Michaël Gigon : si je paie, je veux pouvoir y parquer toute l'année. Vous avez fait une superbe bosse cette année sur cette route et je ne pense pas que l'on pourra y monter cet hiver.

Article 46, alinéa 3

Michel Choffat : cette proposition fait suite aux nombreuses réclamations provenant de citoyens.

Robert Prongué : c'est vrai, mais les agriculteurs doivent pouvoir travailler. Ils passent devant chez moi et cela fait un bruit épouvantable. Il faut réparer cette route. Lors d'une précédente Assemblée, j'ai demandé que l'on me donne le nom d'un député qui pourrait intervenir auprès du Canton.

André Gatherat : aucune loi ne peut nous l'interdire. Pourquoi vous ne mentionnez pas les camions ? Votre règlement est caduc.

Michel Choffat : les réclamations concernent uniquement les agriculteurs.

Frédéric Choulat : Il faut mettre une distance par rapport à la première habitation.

Michel Choffat : on ne parle que d'épandage.

Fabrice Cerf : les gens à 13 h 30 sont déjà au travail. Il n'y a que l'administration qui commence après 13 h 30.

Frédéric Choulat : il faut mettre une distance par rapport à la première habitation.

Cédric Vauclair : 12 h 00 et 13 h 00 cela suffirait pour autant que la Loi le permette.

Marc Mettey : une chose me surprend. L'agriculteur a le droit de venir à 11 h 35 et peut finir à 11 h 55, mais cela peut quand même. Cela ne change rien au problème de fond.

André Vauclair : je suis déjà allé au Tribunal fédéral. On fait des règlements, communaux mais ils n'en tiennent pas compte. Ils appliquent les règlements fédéraux.

Frédéric Choulat : je suis partant pour l'horaire 12 h 00 à 13 h 00.

André Gatherat : il s'agit de la même problématique que le règlement voté en 2011 ayant fait l'objet d'oppositions.

Michel Choffat : tu confonds avec le règlement sur les chemins vicinaux.... Ce règlement faisant l'objet de nos débats est proposé par le Canton.

André Gatherat : tu ne peux pas être plus restrictif que le droit cantonal et fédéral. Je demande que l'article 46 alinéa 3 soit supprimé.

Sylviane Etienne : il y a deux propositions nous allons voter.

Qui accepte la modification d'horaire proposée, soit de 12 h 00 à 13 h 00 au lieu de 12 h 00 à 13 h 30 ?

Réponse : 35 oui

Qui accepte la suppression de cet article 46, alinéa 3 ?

Réponse : 20 oui.

La modification de l'horaire est acceptée. Cet horaire est également valable pour les articles 47 et 48.

Fabrice Cerf : pour l'article 46, alinéa 1, c'est le même problème pour les effluves et la poussière.

Lorsque je récolte mon colza vers la halle polyvalente de Courtemaîche, il y a forcément de la poussière. Les maisons sont proches des champs. Il faudrait y faire attention lors de nouveaux lotissements. On est dans des villages ruraux.

Je propose que l'on supprime cet alinéa.

Pierre-Yves Braun : vous ne pensez pas que vous devriez reprendre votre règlement. Vous entourer d'agriculteurs et revenir en Assemblée lorsque vous serez prêts.

Michel Choffat : c'est un règlement type. Nous n'y avons fait que quelques modifications.

Jean-Marc Courbat : il faut prendre connaissance du début de ce règlement. Nous n'abordons que les cas exceptionnels.

André Gatherat : la proposition de Pierre-Yves Braun est sensée. Vous savez très bien que ce règlement fera l'objet d'une opposition. Vous pourriez faire des compromis.

Sylviane Etienne : il y a deux propositions nous allons voter.

Qui accepte le maintien de l'article 46, alinéa 1 ?

Réponse : 35 oui

Qui accepte la suppression de l'article 46, alinéa 1 ?

Réponse : 20 oui.

L'article 46, alinéa 1, est maintenu.

Article 50, alinéa 2

Michel Choffat : nous avons rajouté cet alinéa « Aux alentours des salles, la tranquillité des voisins doit être respectée ».

Aucune remarque des citoyens.

Art. 51, alinéa 2, lettre e

Michel Choffat : nous avons rajouté « Les fumures, les labours et l'ensemencement ne font pas partie des exceptions et sont soumis à l'al. 1 ci-dessus ». Là aussi, nous avons eu de nombreuses réclamations.

Michel Gatherat : je ne suis pas d'accord s'agissant de la récolte du fourrage. On fait en fonction des conditions météorologiques.

Michel Choffat : justement la récolte du fourrage fait exception.

Raymond Cerf : vu le printemps 2016 que nous avons eu, nous avons dû semer un dimanche. Impossible de faire autrement.

Michel Choffat : tu n'as pas eu une seule réclamation. C'est une question de bon sens.

Raymond Cerf : oui, mais un citoyen pourrait porter plainte.

Evelyne Gatherat : il faut enlever le mot « ensemencement »

Sylviane Etienne : il y a deux propositions. Nous allons voter.

Qui accepte le maintien de l'article 51, alinéa 2 tel que proposé par le Conseil communal ?

Réponse : 28 oui

Qui accepte la modification proposée par Mme Evelyne Gatherat :

Réponse : 25 oui.

L'article 51, alinéa 2, est maintenu tel que proposé par le Conseil communal.

Ernest Monin : il n'y a rien dans ce règlement concernant les chiens qui aboient jour et nuit.

Michel Choffat : il y aura un nouveau règlement où cette problématique sera abordée. Nous le proposerons lors d'une prochaine Assemblée communale.

La parole n'étant plus demandé, Mme la présidente passe au vote.

André Gatherat : je demande le vote au bulletin secret.

Conformément au règlement en vigueur, le 1/5 des citoyennes et citoyens présents doivent accepter cette demande pour que le vote se fasse au bulletin secret.

78 citoyennes et citoyens pouvant voter, cela représente donc 16 personnes.

Mme la présidente fait voter la proposition de M. André Gatherat.

Qui souhaite voter par bulletin de secret ?

47 non et 8 oui. Ce règlement sera donc voté par un levé de mains.

Sylviane Etienne, présidente : qui accepte ce nouveau règlement et les modifications qui y ont été apportées conformément à nos débats ?

47 personnes sont favorables. 8 avis contraire.

Ce nouveau règlement et ses modifications sont donc acceptés.

Point 4

Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement sur les émoluments communaux.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

J.-Pierre Brugnerotto, secrétaire communal, présente ce règlement.

Il s'agit d'un règlement type proposé par le Canton. Le Conseil communal y a apporté peu de modifications. Il y a rajouté l'article 21 relatif aux frais de rappel.

Ce règlement n'existe pas actuellement dans notre commune et nous ne prélevons pratiquement aucun frais si ce n'est ceux liés aux permis de construire et aux successions.

Je vous propose donc de ne lire que certains articles soit ceux qui me semblent les plus importants. Cette manière de faire est acceptée tacitement.

J.-Pierre Brugnerotto lit ou lit partiellement une dizaine d'articles. Aucune question n'est posée.

Arrivé au terme de sa lecture, J.-Pierre Brugnerotto demande s'il y a des questions.

Gaël Vauclair : qu'en est-il des e-factures ?

J.-Pierre Brugnerotto : nous n'en parlons pas dans ce règlement. Le Conseil communal ne s'est pas penché sur le sujet pour les factures communales.

Wilhelm Rihs : si je fais des rappels à la commune, je peux aussi encaisser des frais ?

Pas de réponse.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Ce règlement est accepté, sans avis contraire.

Point 5

Discuter et voter un crédit cadre de Fr. 230'000.- destiné à assainir l'éclairage public, respectivement au remplacement de 268 points lumineux mercure ou sodium, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Jâmes Frein, présente ce point de l'ordre du jour.

Pourquoi changer l'éclairage public ?

- La législation actuelle interdit de vendre des ampoules au mercure
- Nous réaliserons des économies énergétiques et financières
- En 2015, l'éclairage public nous a coûté Fr. 40'000.-
- On nous annonce des économies de l'ordre de 70 à 80 %.
- Raisonnablement, nous avons retenu une économie d'env. les 2/3, ce qui reste très intéressant financièrement
- Le retour sur investissements se fait sur quelques années.
- Nous allons changer 268 points lumineux

- BKW Energie SA a différents projets dans la commune de mise sous terre des câbles. A Courtemaîche : Le Cras, La Basse-Fin. Buix : à la sortie du village, direction Grandgourt. Montignez : une partie de la traversée du village, la sortie du village, direction Lugnez.
- On profiterait de ces travaux pour changer les conduites et canalisations si nécessaire.
- Pour les points lumineux qui ne sont pas compris dans ce projet, on pourrait récupérer des ampoules au sodium pour remplacer celles au mercure.
- Il s'agit d'un crédit-cadre qui sera utilisé en fonction des besoins.
- Les LED sont garantis 10 ans. Plus de changement d'ampoules.
- Moins de travail pour la voirie
- Un tel éclairage a été posé à la Route de Bure et à la Route principale à Courtemaîche. Il donne entière satisfaction.
- A certaines heures, l'intensité lumineuse est réduite de 20 ou 30 %. Personne ne s'est plaint.
- L'éclairage de l'Eglise de Montignez sera également intégré dans ce concept.
- Les spots actuels sont régulièrement en panne.
- Nous allons en installer un dans le talus et un non-permanent contre le cimetière.

Joël Pape : si l'éclairage public s'allumait une demi-heure plus tard le soir et s'éteignait une demi-heure plus tôt le matin, cela suffirait.

Jâmes Frein : il y a déjà eu une diminution d'une heure. On ne peut pas changer tous les jours. Il y a aussi un problème de sécurité. L'impulsion est donnée par les BKW Energie SA.

C'est surtout de 23 h 00 à 04 h 00 que l'on peut faire beaucoup d'économie en réduisant la luminosité.

Marie Fleury : un spot éclaire également le clocher de l'Eglise.

Jâmes Frein : il est posé actuellement sur le toit d'une maison privée. Le propriétaire ne le veut plus.

Marie Fleury : la commune est tenue d'éclairer le clocher.

Jâmes Frein : nous allons étudier la question et également voir avec les BKW Energie ce qui est possible de faire.

Marie Fleury : il faut trouver un autre emplacement pour éclairer ce clocher.

Jâmes Frein : on va assurer un éclairage pour les fêtes de fin d'année.

Marie Fleury : dans le cadre de vos réflexions, le Conseil de paroisse sera-t-il consulté ?

Michel Choffat : BKW Energie doit nous faire des propositions. Si la Paroisse est concernée, c'est évident qu'elle sera consultée.

Robert Prongué : j'approuve le projet mais timidement. Il faudrait que l'on puisse y réfléchir et décider lors d'une prochaine assemblée.

J.-Pierre Brugnerotto : en fonction des projets et des travaux envisagés par les BKW Energie SA – mise sous terre – le Conseil communal proposera à l'Assemblée communale l'acceptation de nouveaux crédits.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Ce crédit-cadre de Fr. 230'000.- est accepté, sans avis contraire.

Point 6

Divers

Sylviane Etienne, Présidente, rappelle ses paroles du début de séance. Elle demande à chacune et à chacun de s'exprimer par des propos brefs, clairs et surtout respectueux

Elle passe la parole à Michel Choffat, maire.

Fibre optique

C'est Swisscom qui a demandé à raccorder Courtemaître. Buix, Montignez et le Mairâ suivront en 2017 ou 2018 selon Swisscom.

Route de Bure

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris que la RCJU a repris la route communale Courtemaître –Bure et de ce fait toutes les charges liées à son entretien.

Route du Canada

Le chantier est quasi terminé. Nous attendrons le printemps pour finaliser les détails. Nous serons dans le cadre financier voté. Je tiens ici à remercier en particulier les riverains pour leur collaboration et leur compréhension durant tout le chantier.

Plan d'Aménagement local (PAL)

La révision du PAL a débuté il y a environ 4 ans et le dossier est à bout touchant.

Le document devrait être déposé encore avant Noël pour l'examen préalable et il s'en suivra l'information, le dépôt public avec possibilité d'oppositions, etc.

Le dossier pourrait donc être clôt d'ici un an.

Plan Spécial Combe-de-Coeuve

Le dossier communal a abouti. Le premier permis de construire a été accordé il y a quelques jours.

Centrale de biogaz

Le Conseil communal se réjouit aussi du projet d'une centrale de biogaz à Montignez

Conseil communal

Daniel Ramseyer m'a informé cet après-midi qu'il acceptait sa nomination.

Eh oui, il y a trop de démissions au Conseil communal... Cédric Vauclair a démissionné après avoir siégé au Conseil communal de Courtemaître, puis au Conseil communal de Basse-Allaine. Ses connaissances techniques ont été fort appréciées et je lui adresse, au nom du Conseil communal, toute ma reconnaissance pour le travail réalisé et les idées apportées, même si parfois nos débats, nos rapports ont été tendus. Espérons qu'avec le temps qui passe, ces tensions s'estomperont... Et meilleurs vœux pour ton avenir, en particulier pour ta santé...

Jämes Frein, que l'on connaît pour son langage exubérant, est entré au Conseil communal le 1.1.13. Très vite il fut confronté aux réalités du terrain et surpris que l'on soit contraint de traiter autant de problèmes qui n'ont rien à voir avec une autorité politique de commune. Et sur ce point-là, nous avons toujours été parfaitement d'accord, même si le maire est contraint, via son Conseil communal, de donner des réponses. Nous avons compris les exigences de ton travail et savons que la priorité doit avant tout concerner notre avenir professionnel. Alors Jämes à toi aussi, bonne route et bonne chance pour l'avenir...

Je précise aussi qu'André Vauclair a siégé durant 3 séances dans notre exécutif et qu'il a fait le choix de démissionner!

Les problèmes au Conseil communal ne datent pas d'hier.

Petit à petit la situation s'est péjorée et à plusieurs reprises je suis intervenu afin de recadrer le débat et notre fonctionnement. Le Conseil communal a aussi fait appel au délégué aux affaires communales, M. Raphaël Schneider, afin de lui faire part des difficultés et d'améliorer notre fonctionnement.

Le principal reproche qui nous a été fait, c'est que nous nous focalisons trop sur l'opérationnel au détriment du stratégique, autrement dit trop sur les détails au détriment de la réflexion. De ce fait, nous n'avions plus assez de temps pour l'étude des grands dossiers.

Quant aux raisons des départs de conseillers, je me dois de rétablir la vérité.

- Le premier qui a démissionné ne souhaitait pas siéger mais après insistance il accepta pour 1 année. Il avait démissionné après 1 ½ année. Le contrat était pleinement rempli !
- 3 autres n'ont pas sollicité un nouveau mandat au terme de la première législature. Cela ne s'appelle pas une démission !
- Quant aux autres démissions, les raisons sont toutes différentes et pour la plupart compréhensibles (professionnelles, santé, manque de temps, divergences de point de vue, par souci de ne pas se retrouver au 1.1.18 avec tous des nouveaux et accusations de gestion catastrophique des fuites d'eau)

Enfin, quant à la répartition des dicastères, elle s'est faite dans les règles de l'art, d'entente avec le délégué aux affaires communales, dans le respect de la démocratie : priorité aux anciens, incompatibilité et cadre impératif fixé compte tenu des rapports difficiles avec la voirie et des problèmes constatés au niveau du dicastère des eaux. Comme aucun ancien n'a souhaité reprendre ce dicastère, il était impératif que le maire assume la responsabilité de la recherche du problème et sa résolution avant d'envisager une attribution dudit dicastère à un nouveau membre de Cc. A ce jour, le Cc peut donc vous fournir les renseignements suivants :

Comme le tableau que j'avais préparé ne peut être projeté, je vous communique quelques points essentiels. Selon le responsable communal du dicastère des eaux (début 2016), la consommation journalière devait se situer vers 90 m³/j à Buix, 170 m³/j à Courtemaîche et 70 m³/j à Montignez, soit un total de 330 m³/j. Au début novembre, la moyenne journalière sur 5 jours s'est élevée à 359 m³ et après recherches et réparations des fuites, à fin novembre, cette moyenne a baissé de 100 m³ par jour !

Parallèlement, le Bureau RWB nous livrait le Rapport technique du Plan Général d'Alimentation en eau potable (PGA). Je vous donne donc les résultats suivants : Pertes et eau non comptée, 96 486 m³ en 2010, 49'332 m³ en 2013 et 60'607 m³ en 2015. Cela correspond à 7% de perte à Buix, à 50% à Courtemaîche et 22% à Montignez. Ces chiffres sont ceux du Bureau RWB et sont donc fiables. Les pertes ont donc été considérables...

Ce problème existait déjà il y a 7 ans. En moins de 1 mois, la perte d'eau due aux fuites a diminué de 100 m³ par jour ! Vous comprendrez dès lors qu'il était impératif de régler ce dossier avant de le céder éventuellement à un nouveau conseiller. Dans ces circonstances, on ne peut faire de reproche à l'Autorité communale.

Je vais toutefois conclure sur une note plus agréable. Plus que tout autre je regrette cette situation, mais la vie est ainsi faite de hauts et de bas. Nous pouvons confronter nos idées, c'est l'essence même de la démocratie, mais nous devons respecter et faire appliquer les décisions. L'avenir sera difficile, alors attelons-nous à l'essentiel, laissons nos dissensions de côté...

A la veille des fêtes de fin d'année, je voudrais remercier tous les membres du Cc, tous les employés communaux et toutes celles et ceux qui de près ou de loin contribuent au développement de notre commune... Joyeux Noël à vous toutes et tous ainsi qu'à vos familles et meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Les propos de M. le maire sont salués par des applaudissements.

Michel Fridez : est-il prévu que le Mairâ soit équipé d'internet ?

Michel Choffat : oui, mais pas forcément en même temps que le reste de la commune selon les spécialistes.

Michel Fridez : la fibre optique passe déjà au Mairâ.

Cédric Vauclair : je remercie la commune pour les élagages effectués entre Courtemaîche et Coeuve. Je souhaite savoir combien cela a rapporté à la commune ?

Michel Choffat : le Conseil communal n'a pas la réponse.

Daniel Vauclair : la famille Wallimann aménage des places de parc au bord de sa propriété à Courtemaîche. L'utilisation du chemin communal – passage – n'est plus possible pour le moment. Nous l'utilisons lorsque des camions viennent livrer à la boucherie et bloque momentanément la route communale. Il faut que la commune intervienne.

Michel Choffat : on fera le nécessaire.

Marie Fleury : il y a beaucoup de chiens en liberté aussi bien dans le village que sur les chemins vicinaux. C'est un grand problème.

Michel Choffat : on nous interpelle souvent. Si nous avons des noms, nous pouvons intervenir.

Yves Lièvre : il y a plusieurs projets régionaux importants, la piscine, la patinoire. Quelle est la position de la commune ?

Michel Choffat : le projet de la piscine en est à ses débuts. Il n'est pas certain que les communes devront participer aux investissements, mais des coûts sont déjà à charge des communes dans le cadre de la péréquation financière.

Patinoire – centrale photovoltaïque - fonctionnement

Le Conseil communal a accepté le transfert de ses GO (garanties d'origine – énergie renouvelable) à la Patinoire pour une durée de 25 ans, soit pour la somme de Fr. 4'917.90 (quatre mille neuf cent dix-sept francs et 90 ct)

Patinoire – centrale photovoltaïque - investissements

Nous avons accordé un prêt citoyen à la Patinoire pour un montant de Fr. 40'000.- (quarante mille francs) pour une durée de 25 ans au taux de 2.25 %. Ce projet est devisé à près de 2 millions de francs. Des promesses de dons ont faites pour

Patinoire – réalisation de la structure en bois

Le Conseil communal a accepté de couvrir le surcoût lié à la réalisation de la structure en bois, engendré par l'utilisation de bois suisse, par le prélèvement de la somme de Fr. 28'000.- (vingt-huit mille francs) sur ses fonds forestiers, soit Fr. 5.- le m3 sur sa quotité d'exploitation forestière (5'600 m3).

Collège Stockmar

Il y a la problématique de la rénovation et aussi celle liée aux salles de sport. La loi fédérale prévoit trois heures de gymnastique par semaine, soit une heure supplémentaire qu'actuellement. Cela occasionnerait la construction de 3 ou 4 salles de sport dans le district.

Yves Lièvre : on peut aussi faire la gymnastique dehors.

Pierre Meusy : je suis allé au dépôt à Buix cet après-midi et j'ai remarqué qu'En Lavaux il y a deux machines de la commune à la pluie, pas nettoyées, pas graissées.

Vous avez donné un permis pour la construction d'une ferme de 100 têtes de bétail. Lors des inondations, des matériaux se sont retrouvés dans le cimetière de Buix.

Michel Choffat : c'est faux. Il n'est pas descendu de lisier de la ferme Meusy au cimetière.

Pierre Meusy : pourquoi on a bâti à cet endroit ?

Michel Choffat : si le canton a délivré un grand permis, moyennant préavis favorable de la commune, c'est que cela était possible et autorisé.

Pierre Meusy : il y avait 70 cm d'épaisseur au cimetière. Après les barrières, il y avait du dur. Le purin était mélangé.

Edgar Theurillat : lors de l'Assemblée communale du 24 septembre 2015, le Conseil communal, suite à une intervention de citoyens, devait étudier la possibilité de regrouper les sacs à poubelles à certains endroits pour le ramassage. Y avez-vous réfléchi ?

Jâmes Frein : oui.

Dominique Fridez : vers l'abri PC, il y a un gendarme qui est plus creusé que couché. Que comptez-vous faire ?

Michel Choffat : on nous a dit « vous n'irez surtout pas le toucher, car c'est un bon ralentisseur ».

Michel Fridez : c'est insupportable, on se cogne la tête au plafond de nos véhicules.

Fridez Dominique : il faut faire enlever les autos qui parquent au bord de cette route. Les gens sautent pratiquement sur les autos qui circulent sur cette route, c'est très dangereux.

Joël Pape : un employé communal a changé le compteur chez moi. Il est arrivé à 10 h 30 et je n'avais pas d'eau à 15 h 00. Est-ce normal ?

Michel Choffat : de prime abord non. Je ne sais pas ce qu'il y a eu.

Joël Pape : si cela avait été chez toi tu aurais réagi comment ? C'est vrai que tu n'as pas besoin de te laver les mains à midi avant de passer à table.

Gaël Vauclair : on retrouve des interventions notées dans les procès-verbaux des Assemblées en tapant des noms sur Google. Il faut y remédier.

J.-Pierre Brugnerotto : je vais poser la question à la personne qui s'occupe du site internet de la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente souhaite à chacune et à chacun une bonne rentrée chez soi et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Elle lève la séance à 23 h 25

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

La présidente :

Le secrétaire :

Sylviane Etienne

J.-Pierre Brugnerotto